Êtes-vous enceinte? Prévoyez-vous le devenir?

Si vous devez modifier votre mode de fonctionnement au travail en raison d'une grossesse, assurez-vous d'en discuter avec votre superviseur.

Vos droits et responsabilités
Vous avez droit à une solution juste et digne qui vous permette de continuer à faire votre travail tout en conservant le même salaire et les mêmes avantages. C'est ce qu'on appelle prendre des mesures d'adaptation.

Vous avez la responsabilité d'informer votre employeur de vos besoins en tant que femme enceinte de façon claire et opportune, notamment en lui fournissant suffisamment de renseignements pour qu'il puisse prendre une décision éclairée relativement aux mesures d'adaptation.

La prise de mesures d'adaptation n'équivaut pas nécessairement à l'application d'une solution parfaite ou de votre solution préférée. Collaborer avec l'employeur et le syndicat pour trouver une solution requiert de la communication, de la créativité et de la souplesse. Souvent, toutes les parties concernées doivent faire des compromis.

Exemples de mesures d'adaptation

Chaque situation est particulière, mais voici des exemples de mesures d'adaptation :

- Congé de maternité
- Des tâches allégées ou plus sécuritaires
- Congés pour les rendez-vous médicaux liés à la grossesse
- Pauses supplémentaires pour aller aux toilettes, au besoin
- Uniformes modifiés
- Changement ou partage de plage horaire

Dans le monde du travail, les femmes sont des employées de valeur qui ont droit à l'égalité, à la dignité, au respect et à des mesures d'adaptation lorsqu'elles tentent d'avoir un enfant, lorsqu'elles sont enceintes et lorsqu'elles reviennent d'un congé lié à la grossesse.

DOCUMENT ARCHIVÉ

La mention « Document archivé » signifie que la Commission conserve cette information à des fins de référence seulement. Ce document n'est plus soumis aux normes de publication de la Commission et n'a pas été mis à jour depuis son archivage. Par conséquent, le document peut contenir des termes désuets ou vieillis ainsi que des renseignements qui ne sont plus à jour sur la législation et autres enjeux concernant les droits de la personne.